

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**

**PROCES VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 21 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. MALASSET Philippe – M. ROLS Lionel - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents ou Excusés : M. RAYNAL Patrick - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - Mme ROUQUETTE Magali

Date de la convocation : 13/03/2024

Monsieur Hervé BOUTARIC a été désigné secrétaire de séance.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

- ABSENCE DE BUDGET VOTE : OUVERTURE DE CREDITS
- MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1PLUiH

**I APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2024**

Sans observation, le procès-verbal du 15 février est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II) DELIBERATION OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DE BUDGET VOTE :**

M. le Maire expose : jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose au conseil municipal, pour permettre le règlement des dépenses des maîtres d'œuvre projet cœur de village, d'ouvrir à l'article 203 de la section d'investissement dépenses : frais d'études le montant de **10 000 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à ouvrir les crédits d'un montant de 10 000€ à la section d'investissement article 203.

**III) MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Le Maire présente la modification du zonage du PLUiH pour la commune d'Almont les Junies au lieu dit les planes à proximité du hameau de Ginouillac.

Vu la délibération n° 2023/085 du Conseil Communautaire du 25 mai 2023 approuvant le principe du lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 1 et invitant le Président de Decazeville communauté à prescrire la procédure par le biais d'un arrêté,

Vu l'arrêté n° 2023/134 du 1<sup>er</sup> juin 2023 du Président de Decazeville Communauté approuvant l'engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLUi-H.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLUiH.

## **V QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Lotissement** : une nouvelle étude du plan d'aménagement est en cours.
- ✓ **RCI** : Un projet de bâtiment est à l'étude.
- ✓ **Fibre** : le déploiement du réseau est en arrêt et devrait continuer en juin en fonction des demandes des particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Président

Le Secrétaire de séance